Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213501513-20251222-2025_094-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2025-094

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 10
Représentés : 12
Votants : 12

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, DUROCHER Alexandre, JOLIVET François, MONVOISIN Michèle, PERRET-LE BLET Chantal, ROCHER Nicolas, VETIER Fabrice ;
Absents excusés : MM. MOISON Daniel (pouvoir à PRÉVERT Rose-Line), ROPERT Céline (pouvoir à BRIAND Thierry) ;
Absents : MM. ARNAL Jérôme, BALARD Olivier, MOUICHE Marylène ;
Secrétaire de séance : Mme PERRET-LE BLET Chantal ;

Objet : DIA n° 035 151 25 F0007 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1, R.211-1 et suivants ;
CONSIDÉRANT que la parcelle faisant l'objet de la déclaration d'aliéner est classée en zone Uh au PLU avec un droit de préemption de la commune ;

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître CAROFF Gwenolé, notaire à Redon, concernant la propriété de LOG.H.F SARL, représentée par M. HAMON Jean-Pierre au profit de DUC OUEST SAS, représentée par DUCOURNAU Frédéric, soumise au Droit de Préemption Urbain. La propriété comprend les parcelles cadastrées ZM 11, 361, 378, 440, 444, 447, 449, 451, 473, 475, 477, 479, 483, 499, 500, 501, 504, 573, 575, 577, d'une superficie de 37 475 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT